

Bruxelles, le 6 décembre 2024
(OR. en)

15702/24

CFSP/PESC 1610
CSDP/PSDC 798
EUMC 530
COAFR 405
EUTM SOMALIA 18
EUCAP SOMALIA 20
PSC DEC 66

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ prorogeant le mandat du chef de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) (EUCAP Somalia/2/2024)

DÉCISION (PESC) 2024/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**prorogeant le mandat du chef de la mission de l'Union européenne
visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia)
(EUCAP Somalia/2/2024)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2012/389/PESC du Conseil du 16 juillet 2012 relative à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia)¹, et notamment son article 9, paragraphe 1,

¹ JO L 187 du 17.7.2012, p. 40, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2012/389/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision 2012/389/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia), y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 26 mars 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/1017² portant nomination de M. Kęstutis LANČINSKAS en tant que chef de la mission EUCAP Somalia pour la période allant du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024.
- (3) Le 5 décembre 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/...³⁺ prorogeant le mandat de l'EUCAP Somalia du 1^{er} janvier 2025 au 28 février 2027.
- (4) Le 28 octobre 2024, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M. Kęstutis LANČINSKAS en tant que chef de la mission EUCAP Somalia pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision (PESC) 2024/1017 du Comité politique et de sécurité du 26 mars 2024 portant nomination du chef de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) (EUCAP Somalia/1/2024) (JO L, 2024/1017, 2.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1017/oj>).

³ Décision (PESC) 2024/... du Conseil du ... modifiant la décision 2012/389/PESC relative à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) (JO L, ..., ELI: ...).

⁺ JO: veuillez insérer le numéro de la décision figurant dans le document ST 15116/24 et compléter la note de bas de page correspondante.

Article premier

Le mandat de M. Kęstutis LANČINSKAS en tant que chef de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) est prorogé pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Comité politique et de sécurité
Le président/La présidente
